



DECISION DU MAIRE

N° DM2024-35

Objet : Avenant n° 2 au contrat de location du garage situé « rue du Noyer », loué à M. DE CARVALHO – modification de l'indice de référence des loyers

Monsieur le Maire de la Commune de Servas (Ain),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2022-34 du 1^{er} septembre 2022 modifiant la délibération DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le contrat de location signé le 1^{er} janvier 2018 entre la Commune de Servas et M. et Mme DE CARVALHO Yann et Claude, pour un garage situé « rue du Noyer » 01960 SERVAS », prenant effet le 01/01/2018 ;

Vu l'avenant n° 1 signé le 27 septembre 2024 relatif au retrait de Mme DE CARVALHO Claude du contrat de location du dite garage communal, à compter du 1^{er} octobre 2024,

Considérant que la révision du loyer du garage communal situé « rue du Noyer » à Servas est fixée au 1er juillet de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre ;

Etant donné que l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre paraît mi-juillet et n'est donc pas connu au 1er juillet, il est proposé de modifier l'indice de référence des loyers par celui du 1er trimestre ;

DECIDE

Article 1^{er} :

De réviser le loyer du garage situé « rue du Noyer » à Servas, loué à M. DE CARVALHO Yann, le 1^{er} juillet de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre.

Article 2 :

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Servas, le 7 octobre 2024

Le Maire,
Serge GUERIN

